

Monsieur Nicolas Isnard
Président
Métropole Aix-Marseille-Provence
58, Boulevard Charles Livon
13 007 Marseille

Monsieur le Président,

Depuis trois jours, le débat autour de la séance du Conseil métropolitain d'aujourd'hui est pollué par des prises de position intempestives. Certains feignent de découvrir la situation, avancent de fausses solutions et demandent même le report de la séance.

Ces demandes s'accompagnent de paroles inacceptables. Nous n'acceptons pas d'être qualifiés de pilleurs, alors que nous sommes au travail dans nos communes comme à la Métropole pour trouver des solutions. De telles formules rendent impossibles la réalisation des compromis nécessaires au bon fonctionnement d'une intercommunalité.

Nous appelons chacun à l'esprit de responsabilité qui prévalait jusqu'alors. Nous vous demandons donc de maintenir la séance d'aujourd'hui ainsi que son ordre du jour et réaffirmons notre intention de voter en faveur de la décision modificative proposée.

Le 8 juillet, après l'intervention de la Chambre régionale des comptes et du préfet, nous avons constaté ensemble que le budget arrêté par ce dernier était inapplicable et juridiquement contesté.

Il amputait fortement et durablement les attributions de compensation, ne prévoyait aucune compensation pour 2026, aucun crédit pour notre tissu associatif et ne permettait pas d'assurer la paie de tous nos agents au mois de décembre.

Lors de la Conférence des Maires, nous nous sommes donc collectivement accordés, en présence du maire de Marseille, pour revenir à la version proposée par la Chambre régionale des comptes et créer un fonds de concours compensant, en investissement et à l'euro près, la baisse de la dotation de solidarité communautaire.

Depuis, ce dispositif a été validé par les services de la préfecture et 90 communes sur 92, dont Marseille, ont déposé un dossier pour bénéficier de ce fonds.

Le 3 septembre, la commission des finances de la Métropole a également entériné ces décisions.

Pourtant, depuis trois jours, le maire de Marseille réclame le report de la séance et le vote d'une décision modificative en déséquilibre. Nous refusons cette option, contraire aux textes en vigueur, à l'issue incertaine et qui pourrait conduire à une aggravation de l'effort demandé.

Nous exprimons donc notre ferme opposition à ce revirement de dernière minute. La Métropole a déjà perdu suffisamment de temps et la décision modificative proposée n'est certes pas optimale, mais elle constitue la moins mauvaise solution.

Le fonds de concours de 53 millions d'euros dont bénéficieront 90 communes dont Marseille (*qui percevra 36 millions d'euros*) ainsi que les crédits supplémentaires pour les associations et le personnel sont essentiels.

Nous appelons donc chacun à l'esprit de responsabilité, comme nous avons su le faire en 2022 en bâtissant une dotation de solidarité communautaire bénéficiant principalement à Marseille.

Le futur pacte financier et fiscal devra permettre de construire une solidarité renouvelée envers Marseille.

La Métropole ne peut pas se construire contre la ville de Marseille, mais la ville de Marseille ne peut pas se construire contre sa métropole et les 91 communes qui la compose.

Monsieur le Président, nous vous demandons de maintenir notre séance du jour ainsi que son ordre du jour et vous assurons de notre soutien à la décision modificative présentée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées

Liste des Maires signataires du courrier:

-Aix-en-Provence, Sophie Joissains.

-Allauch, Lionel De Cala.

-Alleins, Catherine Moyemont Gaildry.

-Auriol, Véronique Miquelly.

-Aurons, Sophie Kernen.

-Beaurecueil, Sarah Coulomb.

-Bouc-Bel-Air, Mathieu Piétri.

-Cadolive, Serge Perrotino.

-Carnoux-en-Provence, Nicolas Bouland.

-Carry-le-Rouet, René-Francis Carpentier.

-Cassis, Danielle Milon.

Ceyreste, Patrick Ghigonetto.

-Charleval, Christophe Hocmard.

- Châteauneuf-le-Rouge, Michel Boulan. :
- Châteauneuf-les-Martigues, Roland Mouren.
- Cornillon-Confoux, Daniel Gagnon.
- Coudoux, Guy Barret.
- Eguilles, Guy Dagorne.
- Eyguières, Frédéric Durand.
- Fos-sur-Mer, Philippe Maurizot.
- Fuveau, Béatrice Bonfillon Chiavassa.
- Gardanne, Hervé Granier.
- Gignac-la-Nerthe, Jérôme Gouiran.
- Grans, Philippe Léandri.
- Gréasque, Hélène Gaillard.
- Istres, Robin Prétot.
- Jouques, Eric Garcin.
- La Barben, Franck Santos.
- La Bouilladisse, Ambrozio Dolfi.
- La Ciotat, Alexandre Doriol.
- La Fare-les-Oliviers, Jérôme Marcillac.
- La Penne-sur-Huveaune, Frédéric Szabo.
- La Roque d'Anthéron, Jean-Pierre Serrus.
- Lamanon, Christian Nervi.
- Lambesc, Philippe Razeyre.
- Lançon de Provence, Julie Arias.
- Le Puy-Sainte-Réparate, Jean-David Ciot.
- Le Tholonet, Serge Mori.
- Les Pennes-Mirabeau, Romain Amaro.
- Mallemort, Dimitri Farro.
- Meyrargues, Fabrice Poussardin.
- Meyreuil, Jean-Pascal Gournes.
- Mimet, Georges Christiani.

-Miramas, Frédéric Vigouroux.
-Pélissane, Pascal Montécot.
-Pertuis, Aurélien Auclair.
-Peypin, Frédéric Gibelot.
-Peyrolles-en-Provence, Thomas Arcamone.
-Plan de Cuques, Laurent Simon.
-Port-Saint-Louis-du-Rhône, Martial Alvarez.
-Puylobier, Sébastien Leccia.
-Rognes, Cédric Orofino.
-Roquefort-la-Bédoule, Marc Del Grazia.
-Roquevaire, Eric Boullie.
-Rousset, Philippe Pignon.
-Saint-Antonin-sur-Bayon, Christian Delavet.
-Saint-Cannat, Joël Lévi-Valensi.
-Saint-Chamas, Magali Ramos.
-Saint-Estève Janson, Sophie Jardinot.
-Saint-Marc-Jaumegarde, Patrick Markarian.
-Saint-Mitre-les-Remparts, Vincent Goyet.
-Saint-Paul-Lez-Durance, Romain Buchaut.
-Saint-Savournin, Lionel Lenel.
-Saint-Victoret, Claude Piccirillo.
-Saint-Zacharie, Jean-Jacques Coulomb.
-Sénas, Philippe Ginoux.
-Simiane Collongue, Phillipe Ardhuin.
-Trets, Pascal Chauvin.
-Vauvenargues, Philippe Charrin.
-Velaux, Yannick Guérin.
-Venelles, Arnaud Mercier.
-Ventabren, Frédéric Vigouroux.
-Vernègues, Anne Reybaux Decroix.